



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	32
Votants par procuration	2
Absents	1
Total des votes	34

5.2

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVRAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0055_2026 Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil administration de la Maison Familiale de Pont Audemer

L'association de la Maison familiale de Saint Germain Village a été créée en 1972 afin de d'accueillir les enfants et les jeunes, rue de Cormeilles à Saint Germain Village. Elle se donne pour objectifs de développer toutes actions d'aide ou assistance aux enfants et familles en difficulté.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de six membres au moins et de 12 membres au plus, élus pour une durée de 6 ans. Il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville.

VU l'article L 121-1 du Code l'Action Sociale et des Familles déterminant les missions du service de l'aide sociale

VU l'article L 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles, précisant l'organisation du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT la demande de l'association de la Maison Familiale de Pont-Audemer pour qu'un représentant de la mairie siège au conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont la possibilité de se porter candidats,

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Vanessa DUVAL

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Par 27 votes Pour,
Et 7 abstentions*

Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK, Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY, Thomas GRANDSIRE

- **DE DESIGNER** Mme Vanessa DUVAL en sa qualité de représentant de la mairie afin de siéger au Conseil d'administration de l'Association de la Maison Familiale de Pont-Audemer.
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son Représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pont-Audemer, le 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Christophe CANTELOUP



Alexis DARMOIS